

# En 2012, la télé à 8 euros dans toutes les prisons

**JUSTICE** L'administration pénitentiaire a accordé l'égalisation des prix de location mensuelle dans les maisons d'arrêt de l'Hexagone.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, tous les détenus de France pourront louer leur téléviseur au prix unique de 8 euros par mois. Enfin, presque tous. La cinquantaine d'établissements à gestion mixte (privée) bénéficie d'un an supplémentaire pour entrer dans les clous. Cette «harmonisation des prestations» est explicitée dans une note inédite, dont *Libération* a pris connaissance. Cette note, adressée le 17 février par le directeur de l'administration pénitentiaire (AP), Jean-Amédée Lathoud, aux directions interrégionales, consacre la victoire d'une obstination : celle de François Korber qui, en tant que détenu, puis via son association Robin des Lois, s'est battu des années pour mettre fin à ce qu'il nomme le «racket institutionnel des télé». Le système veut qu'un prisonnier loue son poste 6 euros par mois à Mont-de-Marsan, mais 41 euros à Epinal.

Derrière les murs, les associations socioculturelles et sportives (ASCS) – le personnel pénitentiaire – gèrent la location de matériel électroménager aux prisonniers : fours, frigidaires, transistors, et donc, postes de télé. Chaque mois, les détenus s'acquittent d'une cotisation censée couvrir les coûts de fonctionnement. Il n'y a pas de règle, chaque prison fixe le montant à sa sauce. L'an dernier, la Cour des comptes a épinglé l'ASCS de Fleury-Mérogis, qui, à force d'empocher une marge de 64% sur la location de ses 1800 téléviseurs, se retrouve propriétaire d'un «magot» de 800 000 euros. Or, en tant



La prison de Villefranche-sur-Saône, en 2008. J.-P. KSIAZEK/AFP

qu'association régie par la loi de 1901, une ASCS n'a pas le droit de générer un sou de bénéfice. Pour pallier ces dérives, les 8 euros dépensés

**Au palmarès de l'hyperinflation, on note +120% la bouteille d'eau, +60% le dentifrice.**

par le détenu seront réservés à «l'entretien et le renouvellement du parc des téléviseurs». Sur ce point, l'AP va procéder à un appel d'offres national, mettant fin aux «petits arrangements» passés avec les marchands de télé du

coin. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les prisons qui n'auront pas «basculé dans le nouveau marché devront prendre à leur charge tout surcoût, au-delà de 8 euros, qui est actuellement facturé aux détenus», précise la note.

Partisan d'une télé gratuite reconnue «service minimum pénitentiaire», François Korber concède que «8 euros, c'est déjà une superbe victoire». Pas de triomphalisme. Robin des Lois oriente déjà ses flèches sur le «racket des cantines». En prison, la cantine tient de la

supérette où tout s'achète, du café au papier toilette, en passant par les timbres et le shampoing. A des tarifs exorbitants. Le prix du Nutella, aliment très cantiné, varie de 73% selon les prisons. On peut le tartiner à 2,40 euros à la centrale d'Eisenheim, mais il en coûte 4,16 euros à la maison d'arrêt d'Aix-Luynes. Sans raison, alors qu'au supermarché, on trouve du Nutella pour 2,18 euros. Au palmarès de l'hyperinflation, on note +120% la bouteille d'eau, +60% le dentifrice, +90% le kilo de sucre. Les détenus privés de soutien financier à l'extérieur souffrent le plus. Évidemment, il existe un service gratuit de restauration. Mais les prisonniers, comme Oscar, trouvent la bouffe «dégueulasse». «Le pire, c'est la viande, explique Alain, sorti en février. Ils nous servent souvent des tripes à peine tièdes, ou bien un gros morceau jaune vif, 100% gras de ce qui, un jour, a dû ressembler à un bœuf.»

L'Etat dépense 3 euros par jour pour nourrir un prisonnier. 3 euros les 3 repas, on comprend que la qualité laisse à désirer. «Si vous ne voulez pas [vous] décalcifier, perdre vos dents et vos cheveux, vous êtes bien obligés de passer à la cantine», lâche François Korber. La chercheuse Marie-Line Huc confirme. Sur les 50 détenus de la maison d'arrêt d'Angoulême qu'elle a rencontrés, 88% se sont plaints de la nourriture. «Certains en deviennent paranos. Ils pensent que l'administration leur sert volontairement des repas immangeables pour se sucrer sur leur dos avec les cantines.»

**MATHIEU PALAIN**